

Ministère de la Communauté française

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.  
-----

Service de l'enseignement  
de promotion sociale.  
-----

1010 Bruxelles, le 25 Mar 2002  
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0  
02 / 210.58.52

1

Monsieur Jean STEENSELS  
Président du Conseil de coordination de  
l'enseignement de promotion sociale  
organisé par la Communauté française  
rue du Commerce 68A  
1040 BRUXELLES

Ref.: VS / Dossier pédagogique 3245

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1  
-----  
Section : CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE  
TRANSITION  
Code Référence : 251100S20E2

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à la section mentionnée sous rubrique.

Dossier	Section / Unité	Code Réf.	Classement	Domaine
3245 S	CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS	251100S20E2	ESST	
3245 U 1	CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS: CONDUITE	251101U21E2	ESST	205
3245 U 2	CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : ORGANISATION ET LEGISLATION DU TRANSPORT ROUTIER	251102U21E1	ESST	205
3245 U 3	CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : TECHNOLOGIE DU METIER	251103U21E1	ESST	205
3245 U 4	STAGE: CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS	251104U21E2	ESST	205
3245 U 5	CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS: NEERLANDAIS	730158U11E1	ESIT	705
3245 U 6	EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS	251100U22E1	ESSQ	205

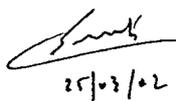
Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Julien Laermans

-----  
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Mme Steels (02/210.58.42) ou Mr Graceffa (02/210.58.35).



**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 ter**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- X (1) Communauté française
- O (1) ~~Libre confessionnel~~
- O (1) ~~Provincial et communal~~
- O (1) ~~Libre non confessionnel~~

27/02/02

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature : .....

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

*P.O. Duwez*

Martine DUWEZ  
Directrice

**2. Intitulé de la section :**

**CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS**

CODE : **25M00520 E2**

**3. Finalités de la section :**

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

**4. Classement de la section :**

O (1) Enseignement secondaire du degré : O (1) ~~inférieur~~ X (1) supérieur

O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~

O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

**5. Titre délivré à l'issue de la section :**

**Certificat de qualification de «CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS » spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale**

**6. Modalités de capitalisation :**

6.1. Organigramme de la section

6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n° 2 de 1 page

-----(1)  
Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

Code de la section : **25 11 00 S20 E2**

**7. Unités constitutives de la section :**

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Conducteur de poids lourds : conduite	ESST	<b>251101U21E2</b>	205	X	440
Conducteur de poids lourds : organisation et législation du transport routier	ESST	<b>251102U21E1</b>	205	X	120
Conducteur de poids lourds : technologie du métier	ESST	<b>251103U21E1</b>	205	X	120
Stage : conducteur de poids lourds	ESST	<b>251104U21E2</b>	205	X	120
Conducteur de poids lourds : néerlandais	ESIT	<b>3015B011E1</b>	705		80
Epreuve intégrée de la section : conducteur de poids lourds	ESSQ	<b>251100U22E1</b>	205		20

<b>TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION</b>	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	900
B) nombre de périodes professeur (2)	820

**8. Profil professionnel** (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) : Repris en annexe n° 3 de 3 pages

**9. Tableau de concordance** (à approuver par la Commission de concertation) :

Repris en annexe n° 4 de 1 page

**10. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

**NEANT**

**Jacques SOBLET, inspecteur**  
**Arlon, le 15 mars 2002**

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

**ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD**

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

**A. COLLINET**  
**ADM. PEDAG.**

**20 MARS 2002**

Date : .....

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit ESIT, ESIQ, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA

(6) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

## **1. FINALITES DE LA SECTION**

### **1.1. FINALITES GENERALES**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

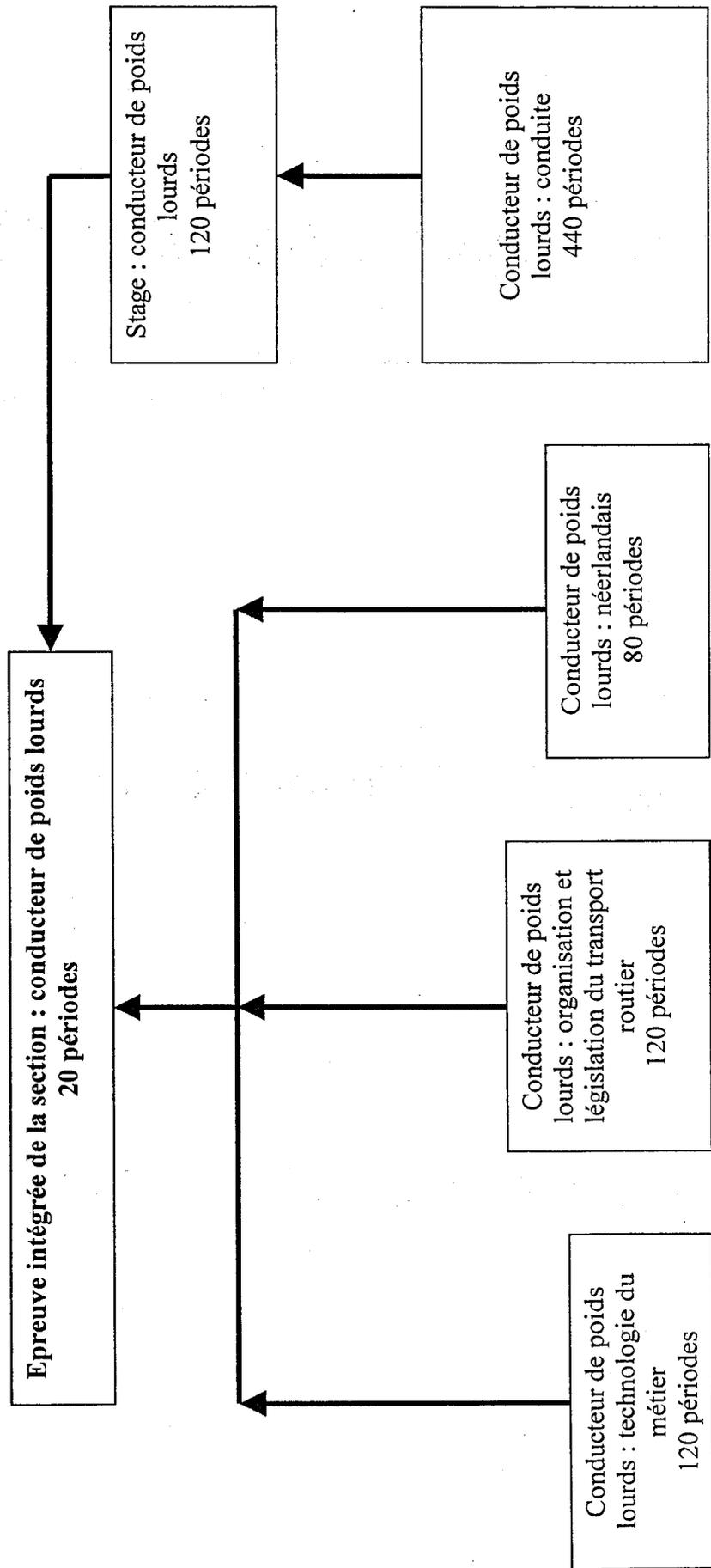
- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. FINALITES PARTICULIERES**

La section vise à permettre à l'étudiant :

- De CONDUIRE, sur le voie publique, en toute responsabilité et en toute autonomie, un véhicule routier de masse et d'encombrement important avec ou sans remorque, destiné au transport de marchandises ;
- De LIVRER au destinataire, en toute sécurité et dans les délais donnés, le produit qui lui a été initialement confié ;
- D'ASSURER la maintenance de premier niveau du véhicule et il peut être amené à CHARGER et DECHARGER la marchandise ;
- D'ECHANGER des informations à caractère général et technique et il pourra, le cas échéant, UTILISER des notions de base d'une langue étrangère pour remplir sa mission ;
- De RESPECTER toutes les législations en vigueur concernant le transport des marchandises.

**TABLEAU DE CAPITALISATION DE LA SECTION :  
CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS**



**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE**  
**SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**Profil professionnel**

**CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS**

**Enseignement secondaire supérieur**

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le

## CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS

### I. CHAMP D'ACTIVITE :

Le conducteur de poids lourds conduit sur la voie publique, en toute responsabilité et en toute autonomie, un véhicule routier de masse et d'encombrement important avec ou sans remorque, destiné au transport de marchandises.

Son rôle est de livrer au destinataire, en toute sécurité, dans les délais, le produit qui lui a été initialement confié.

Il assure également la maintenance de premier niveau du véhicule et il peut être amené à charger et décharger la marchandise.

Il sera aussi une personne de communication capable d'échanger des informations à caractère général et technique et il pourra, le cas échéant, utiliser des notions de base d'une langue étrangère pour remplir sa mission.

### II. TACHES :

#### 1. Assurer le déplacement de choses :

##### 1.1. En prenant en charge le véhicule :

- Contrôler les niveaux, les roues et les pneumatiques, la signalisation ;
- Vérifier l'état général du véhicule ;
- Contrôler le système d'attelage et vérifier les documents.

##### 1.2. Charger et contrôler les marchandises :

- Contrôler les marchandises, leur arrimage et leurs emballages ;
- Communiquer avec l'expéditeur ;
- Manipuler les équipements et engins du véhicule et utiliser les équipements et les engins de manutention ;
- Assurer la répartition et l'arrimage des marchandises.
- Charger ou vérifier les opérations de chargement.

##### 1.3. Assurer le déplacement :

- Manœuvrer les différents types de véhicules ;
- Conduire un véhicule en agglomération sur route et autoroute, conduire un véhicule chargé, conduire un véhicule la nuit et conduire un véhicule dans des conditions particulières ;
- Appliquer le code de la route et la réglementation ADR ;
- Adopter une conduite préventive ;
- Respecter la législation sociale en vigueur et suivre un itinéraire ;

##### 1.4. Décharger et contrôler les marchandises :

- Décharger ou vérifier les opérations de déchargement.

## **2. Maintenir le véhicule en bon état de marche**

### **2.1. Effectuer les contrôles de routine :**

- Contrôler les niveaux, les organes et accessoires du véhicules, les organes et accessoires du moteur et de la transmission, les circuits de freinage et les circuits pneumatiques et hydrauliques.

### **2.2. Effectuer les entretiens du véhicule :**

- Effectuer les vidanges et les graissage nécessaires ;
- Remplacer les filtres ,protéger les organes et circuits contre le gel ;
- Changer les roues, régler les comes des freins et nettoyer le véhicule.

### **2.3. Poser un diagnostic et intervenir en cas de panne :**

- Définir la panne, l'identifier et localiser l'origine de la panne ;
- Identifier l'élément défectueux;
- Evaluer ses possibilités d'intervenir ;
- Remplacer, réparer les éléments défectueux ou assurer le remorquage.

## **3. Assurer les contrôles et travaux administratifs :**

### **3.1. Tenir les documents relatifs au transport par route :**

- Enumérer et vérifier les documents personnels, de bord et de transport ;
- Utiliser les moyens de communication et le tachygraphe ;
- Compléter la feuille d'enregistrement (disque tachygraphe) et la feuille de prestation ;
- Effectuer les formalités douanières ;
- Lire une carte routière et établir un itinéraire.

## **4. Assurer le suivi en cas d'accident ou d'incident :**

### **4.1. Prendre les mesures d'urgence :**

- Remplir un constat d'accident, déterminer le type et l'ampleur de l'accident en agissant en conséquence ;
- Etablir un périmètre de sécurité et signaler le véhicule ;
- Appeler les services de secours et porter secours ;
- Utiliser les moyens de lutte contre le feu et respecter les consignes de sécurité en cas d'accident ADR.

### **4.2. Adopter une attitude et mentalité requises :**

- Connaître et appliquer les règles de sécurité ;
- Prendre conscience des responsabilités (envers autrui et les marchandises) ;
- Respecter l'entreprise.

## **III. DEBOUCHES :**

Entreprises de transport.

**TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION (1)**

Annexe 4  
Date : le 25 février 2002

**« CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS »**

Date d'approbation : \_\_\_\_\_ Date limite d'application : \_\_\_\_\_

Code de référence régime 1 provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime 1 provisoire	Code de référence régime 1 provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime 1 provisoire
25 11 00 S20 E2	205	Conducteur de poids lourds	25 11 00 S20 E1	205	Conducteur de poids lourds
25 11 01 U21 E2	205	Conducteur de poids lourds : conduite	25 11 01 U21 E1	205	Conducteur de poids lourds : conduite
25 11 02 U21 E1	205	Conducteur de poids lourds : organisation et législation du transport routier	25 11 02 U21 E1	205	Conducteur de poids lourds : organisation et législation du transport routier
25 11 03 U21 E1	205	Conducteur de poids lourds : technologie du métier	25 11 03 U21 E1	205	Conducteur de poids lourds : technologie du métier
25 11 04 U21 E2	205	Stage : conducteur de poids lourds	25 11 04 U21 E1	205	Stage : conducteur de poids lourds
730158011 E1	705	Conducteur de poids lourds : neerlandais	73 02 58 U11 E1	705	Conducteur de poids lourds : anglais
25 11 00 U22 E1	205	Epreuve intégrée de la section : conducteur de poids lourds	25 11 00 U22 E1	205	Epreuve intégrée de la section : conducteur de poids lourds

(1) l'un ou l'autre selon le cas.



3245/1

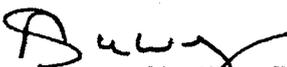
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1****DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :** (1) Communauté française (1) ~~Libre confessionnel~~ (1) ~~Provincial et communal~~ (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

27/02/02

P.o. Martine DUWEZ  
Directrice**2. Intitulé de l'unité de formation :****CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : CONDUITE**

CODE DE L'U.F. : <b>25M01V21E2.</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : <b>205</b>
-------------------------------------	---

**3. Finalités de l'unité de formation :**

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

**4. Capacités préalables requises :**

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

**5. Classement de l'unité de formation :** (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  
du degré :  (1) inférieur (1) ~~qualification~~  
 (1) supérieur (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :**  (1) ~~oui~~  (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 4 pages**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : **25 11 01 U21 E2**

Code du domaine de formation : **205**

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

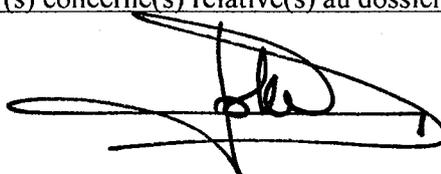
<u>1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Pratique professionnelle : conduite d'un véhicule poids lourd	PP	C	320
Pratique professionnelle : chargement et déchargement	PP	C	40
<b>2. Part d'autonomie</b>	XXXXXXXX	P	80
		Total des périodes	440

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

NEANT

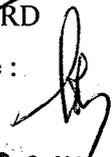
Jacques SOBLET, inspecteur  
ARLON, le 15 mars 2002



b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

  
A. COLLINET  
ADM. PEDAG.  
20 MARS 2002

Date : .....

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## **UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : CONDUITE**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. FINALITES GENERALES**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. FINALITES PARTICULIERES**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de **PRENDRE** en charge un véhicule poids lourd tout en assurant les vérifications et remédiations nécessaires à son bon fonctionnement ;
- de **CHARGER** et de **CONTROLER** l'arrimage des marchandises ;
- d'**EFFECTUER** toutes les manœuvres afférentes à la conduite d'un véhicule poids lourd pour conduire celui-ci en toute sécurité en agglomération, sur route et sur autoroute dans le strict respect du code de la route ;
- de **MAINTENIR** le véhicule en bon état de marche ;
- d'**ASSURER** le suivi en cas d'accident ou d'incident en adoptant une attitude responsable
- de **DEVELOPPER** des compétences relationnelles responsables vis-à-vis de son entreprise et de la profession.

## UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : CONDUITE

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. CAPACITES

L'étudiant sera capable :

##### **En mathématiques,**

*dans l'ensemble des nombres entiers rationnels,*

- d'effectuer un calcul algébrique mettant en œuvre les quatre opérations fondamentales, leurs propriétés, les règles de priorités et les conventions d'écriture traditionnelles ;
- de calculer la valeur numérique d'une expression algébrique du 1<sup>er</sup> degré ;
- de calculer l'aire et le périmètre de polygones réguliers ;
- de résoudre des problèmes de grandeurs proportionnelles, en particulier, les problèmes de pourcentage.

##### **En français,**

- de résumer, dans un niveau de langue courante, un texte écrit de type informatif, narratif ou expressif d'au moins cinquante lignes dactylographiées ;
- de présenter et de commenter ce résumé oralement dans un langage clair.

##### **En code de la route,**

- Etre titulaire du permis de conduire B ;
- Satisfaire aux critères de la sélection médicale.

#### 2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI).

Etre titulaire du permis de conduire B

## UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : CONDUITE

### 3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de pratique professionnelle : conduite d'un véhicule poids lourd, il est **FORTEMENT** conseillé de ne pas prendre en charge plus de quatre étudiants dans la cabine de conduite du véhicule.

## UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : CONDUITE

### 4. PROGRAMME DU COURS

#### 4.1 Pratique professionnelle : chargement et déchargement :

Au départ d'un véhicule poids lourd mis à sa disposition, dans le strict respect du code de la route, des différentes législations en vigueur, de cartes routières mises à sa disposition, de l'outillage nécessaire et des documents appropriés liés au transport, l'étudiant sera capable :

- Contrôler l'arrimage des marchandises en reconnaissant les différents types d'arrimage ;
- Rectifier un arrimage défectueux ;
- Contrôler la pose et/ou poser une bâche ou un filet ;
- Contrôler les marchandises et leurs emballages ;
- Communiquer avec l'expéditeur ;
- Manipuler les équipements et engins du véhicule ;
- Assurer la répartition et l'arrimage des marchandises ;
- Utiliser les équipements et engins de manutention
- Opérer ou vérifier les opérations de chargement et de déchargement
- Respecter les masses maximales autorisées ;
- Respecter les volumes et les encombrements maximums.

#### 4.2 Pratique professionnelle : conduite d'un véhicule poids lourd

Au départ d'un véhicule poids lourd mis à sa disposition, dans le strict respect du code de la route, des différentes législations en vigueur, de cartes routières mises à sa disposition, de l'outillage nécessaire et des documents appropriés liés au transport, l'étudiant sera capable :

- de LOCALISER et d'IDENTIFIER l'emplacement des différents témoins et d'INTERPRETER la hauteur du niveau des liquides en fonction de leurs repères spécifiques :
  - ⇒ liquide de refroidissement ;
  - ⇒ huile moteur ;
  - ⇒ huile d'embrayage ;
  - ⇒ liquide lave-glace ;
  - ⇒ liquide des batteries d'accumulateur
- de CONTROLER la pression par l'observation visuelle de l'état de déformation des pneumatiques ;
- de CONTROLER la fixation des différentes roues ;

## UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : CONDUITE

- de VERIFIER et de REMEDIER aux défauts de fonctionnement concernant : les feux, les phares, les rétroviseurs, les panneaux réglementaires, le matériel de bord réglementaire sous les aspects : l'état de propreté, le fonctionnement, la fixation, les réglages, la conformité, ... ;
- de CONTROLER l'état général du véhicule : la propreté du véhicule et du pare-brise, l'état des bâches et leur fixation, le niveau du réservoir ;
- de VERIFIER la fonctionnalité du système d'attelage (rockinger, sellette), l'utilité de graissage et l'état de propreté, ... ;
- de VERIFIER le branchement de la prise électrique et de la prise ABS ;
- de VERIFIER le raccordement des freins, l'état de propreté des tuyaux et joints de raccords des mains de freins ;
- de VERIFIER le fonctionnement du frein à câble et la présence des cales ;
- de S'ASSURER de la présence et de la validité des différents documents disponibles pour la conduite du véhicule ;
- d'ACCROCHER et de DECROCHER une remorque et un semi-remorque ;
- d'EFFECTUER, en semi-remorque, camion et remorque, camion, les manœuvres de marche arrière, ligne droite, déplacement latéral, garage, marche arrière, marche avant, stationnement, mise à quai, demi-tour, couloir étroit en marche avant et arrière, ... ;
- d'ESTIMER les dimensions d'un passage en fonction du gabarit du véhicule ;
- d'IDENTIFIER et de LOCALISER les différentes commandes : pédaliers, leviers de vitesses, témoins, interrupteurs, freins, ralentisseurs, réglages divers, ... ;
- de LOCALISER et d'IDENTIFIER les différentes commandes du siège, du volant, des rétroviseurs ;
- d'EFFECTUER les réglages nécessaires afin d'obtenir une position de conduite appropriée ;
- de MAITRISER la tenue et la manipulation du volant en situation de conduite et de manœuvres ;
- de COORDONNER ses mouvements lors des différentes manœuvres de conduite ;
- d'EFFECTUER des freinages progressifs en dosant les efforts sur la commande ;
- de MANIPULER le levier du changement des vitesses en assurant la passage harmonieux des rapports de vitesse ;

## UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : CONDUITE

- de CHOISIR le bon rapport des vitesses en fonction des indications du compte-tours ;
- de CHOISIR les moments de la conduite qui nécessitent l'utilisation des clignoteurs, des appareils de ventilation, des rétroviseurs, des équipements d'éclairage, ... ;
- de REPERER et d'IDENTIFIER les bandes de circulation et de TENIR sa droite dans la bande choisie ;
- de REPERER et d'IDENTIFIER les marquages au sol (flèches, lignes, ...) et de RESPECTER leur désignation ;
- de REPERER les autres usagers et d'ESTIMER leur encombrement ;
- d'ADAPTER les distances latérales et de croisement ;
- d'IDENTIFIER les panneaux de signalisation ;
- de REPERER les virages, d'ESTIMER leur degré de dangerosité et d'ADAPTER la vitesse et la trajectoire appropriée à la situation ;
- d'ESTIMER sa propre vitesse comme suffisante pour effectuer la manœuvre dans un temps et un espace le plus court possible ;
- de REPERER et d'IDENTIFIER la présence éventuelle d'usagers (avant, arrière, et cotés du véhicule) ;
- de SIGNALER l'intention d'une manœuvre par l'utilisation des clignoteurs ;
- de CHOISIR le moment le plus approprié pour effectuer une manœuvre ;
- d'EFFECTUER le dépassement en respectant des distances latérales suffisantes ;
- d'ESTIMER la distance de dépassement suffisante ;
- de SIGNALER le retour en position droite ;
- d'EFFECTUER une manœuvre de dépassement dans le respect des conditions de sécurité ;
- de REPERER, d'IDENTIFIER et d'INTERPRETER les panneaux de signalisation indiquant les interdictions du changement de direction ;
- de SIGNALER la manœuvre de dépassement et d'EFFECTUER le changement de direction en tenant compte des autres usagers, de la configuration des lieux et de l'encombrement du véhicule ;
- de S'INTEGRER au trafic lors du changement de bande de circulation, lors de l'entrée et de la sortie d'autoroute ;
- d'ADAPTER sa vitesse selon la disposition des lieux, des conditions climatiques, de la densité du trafic, ... ;
- de TENIR les distances de sécurité (en fonction des divers paramètres) et de RESPECTER les limitations de vitesse ;
- d'ANTICIPER et de REAGIR adéquatement devant un obstacle ;

## UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : CONDUITE

- d'ADOPTER un conduite préventive selon les circonstances rencontrées (neige, brouillard, boue,...) ;
- de CONDUIRE un véhicule chargé en adaptant sa vitesse, en respectant les indications du compte-tours, en tenant compte des distances de sécurité et en utilisant les différents types de ralentisseurs ;
- de RESPECTER la législation en vigueur pour ce qui concerne l'utilisation et le positionnement du disque dans le tachygraphe ;
- de RESPECTER les temps de conduite et de repos ;
- de LIRE une carte routière, d'ETABLIR, de CHOISIR et de SUIVRE un itinéraire ;
- d'EFFECTUER les contrôles de routine et de RETABLIR, le cas échéant, les niveaux du liquide de refroidissement, de l'huile moteur, de l'huile d'embrayage, du liquide lave-glace, de l'huile de direction assistée et de la batterie d'accumulateur ;
- de CONTROLER les organes et les accessoires du moteur et de la transmission ;
- de CONTROLER visuellement les circuits de freinage, les circuits pneumatiques et hydrauliques ;
- d'EFFECTUER les vidanges et les graissages nécessaires, de REMPLACER les filtres et de PROTEGER les organes et circuits contre le gel ;
- de CHANGER les roues en respectant les caractéristiques des pneumatiques et les consignes de sécurité de la pose et dépose des roues ;
- de REGLER les cames de freins ;
- de NETTOYER le véhicule ;
- d'ASSURER le remorquage dans le respect des consignes du constructeur et du code de la route ;
- de SIGNALER le véhicule en cas de problème ;
- de DEVELOPPER des attitudes de civisme en tant que conducteur de poids lourds.

## UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : CONDUITE

### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, au départ d'un véhicule poids lourd mis à sa disposition, dans le strict respect du code de la route, des différentes législations en vigueur, de cartes routières mises à sa disposition, de l'outillage nécessaire et des documents appropriés liés au transport :

- de VERIFIER et/ou de REMEDIER aux dysfonctionnements constatés lors de la prise en charge d'un véhicule poids lourd ;
- d'EFFECTUER un itinéraire avec des contraintes imposées ;
- de REDIGER un rapport de route relatant les événements rencontrés lors de l'itinéraire donné.
- d'effectuer le chargement et le déchargement d'un véhicule poids lourd

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité des vérifications effectuées lors de la prise en charge du véhicule poids lourd ;
- le respect des contraintes imposées dans l'itinéraire donné ;
- l'application stricte du code de la route lors du transport de la marchandise donnée ;
- l'exhaustivité et la justification des événements rencontrés dans la rédaction du rapport de route ;
- l'application stricte des règles de chargement et de déchargement

## **UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : CONDUITE**

### **6. CHARGE DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience certaine et de connaissances actualisées dans le domaine de la conduite d'un véhicule poids lourd.

3245/3

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

X (1) Communauté française

O (1) ~~Libre confessionnel~~

O (1) ~~Provincial et communal~~

O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature 18/09/01

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

**2. Intitulé de l'unité de formation :**

**CONDUCTEUR POIDS DE LOURDS : TECHNOLOGIE  
DU METIER**

CODE DE L'U.F: 25M03U21E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205
---------------------------	------------------------------------

**3. Finalités de l'unité de formation :**

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

**4. Capacités préalables requises :**

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

**5. Classement de l'unité de formation :**

O (1) Enseignement secondaire de : X (1) transition

O (1) ~~qualification~~

du degré : O (1) ~~inférieur~~

X (1) supérieur

O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~

O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :** O (1) ~~oui~~ X (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page

**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 2 pages

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : <b>251103U21E1</b>	Code du domaine de formation : <b>205</b>
--	---

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Laboratoire de technologie	CT	S	96
<b>2. Part d'autonomie</b>	XXXXXXXX	P	24
		Total des périodes	120

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s)] éventuelle(s) :

Neant.

Jacques SOBLET  
Arbou, le 07 octobre 2001



b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

  
20 MARS 2002

15 OCT. 2001

Date : .....

Signature : .....

- 
- (2) A compléter
  - (3) Réserve à l'administration
  - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
  - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
  - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## **UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : TECHNOLOGIE DU METIER**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. FINALITES GENERALES**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. FINALITES PARTICULIERES**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'APPORTER des connaissances techniques opérationnelles au niveau des principaux organes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques et électriques d'un véhicule poids lourd ;
- d'OBSERVER et/ou d'ECOUTER les principaux dysfonctionnements caractéristiques rencontrés sur un véhicule poids lourd en vue de remplacer, le cas échéant, ou de remédier aux défaillances constatées ;
- de DEVELOPPER des compétences relationnelles responsables vis-à-vis de son entreprise et de la profession.

## UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : TECHNOLOGIE DU METIER

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. CAPACITES

L'étudiant sera capable :

**En mathématiques,**

*dans l'ensemble des nombres entiers rationnels,*

- d'EFFECTUER un calcul algébrique mettant en œuvre les quatre opérations fondamentales, leurs propriétés, les règles de priorités et les conventions d'écriture traditionnelles ;
- de CALCULER la valeur numérique d'une expression algébrique du 1<sup>er</sup> degré ;
- de CALCULER l'aire et le périmètre de polygones réguliers ;
- de RESOUDRE des problèmes de grandeurs proportionnelles, en particulier, les problèmes de pourcentage.

**En français,**

- de RESUMER, dans un niveau de langue courante, un texte écrit de type informatif, narratif ou expressif d'au moins cinquante lignes dactylographiées ;
- de PRESENTER et de COMMENTER ce résumé oralement dans un langage clair.

**En code de la route,**

- Etre titulaire du permis de conduire B ;
- Satisfaire aux critères de la sélection médicale.

#### 2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

- Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI).
- Etre titulaire du permis de conduire B.

## **UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : TECHNOLOGIE DU METIER**

### **3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour le cours de laboratoire de technologie, il est conseillé de travailler avec deux étudiants par poste de travail.

## UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : TECHNOLOGIE DU METIER

### 4. PROGRAMME DU COURS

Au départ d'un véhicule poids lourd, de différents pièces mécaniques, hydrauliques, pneumatiques ou électriques relatives à un poids lourd et de toute la documentation technique disponible y afférente, l'étudiant sera capable :

- d'EXPLOITER les données du livret technique du véhicule spécifiques aux contrôles des niveaux du fluide, de la fixation des roues et de l'usure des pneumatiques ;
- d'ENUMERER et de CARACTERISER les différents types d'ampoules susceptibles d'être rencontrées sur un véhicule poids lourd ;
- de DECRIRE et d'EXPLIQUER la fonction d'une prise ABS ;
- de PRECISER les caractéristiques techniques et la fonction de : la pédale d'embrayage, la pédale de frein de l'accélérateur, le levier de vitesses, les différents témoins, les interrupteurs, les freins, les ralentisseurs et les réglages divers ;
- d'EXPLIQUER et de VERIFIER les notions générales d'inertie pour effectuer des freinages progressifs en dosant les efforts sur la commande ;
- d'EXPLIQUER et de VERIFIER des notions générales de couple en fonction des indications du compte-tours ;
- d'EXPLIQUER les caractéristiques techniques et de CHOISIR le type de ralentisseurs en fonction du profil du parcours ;
- de JUSTIFIER des rôles effectués par les liquides de refroidissement, les huiles moteur, les huiles d'embrayage, les huiles de direction assistée, les liquides de lave-glace et des batteries d'accumulateur ;
- d'EXPLIQUER et d'EXECUTER le dosage des liquides de batteries ;
- de DECRIRE les principaux types d'ampoules, de fusibles et de prises de courant ;
- de DECRIRE les principaux types d'attelage ;
- d'EXPLIQUER et d'EFFECTUER un contrôle visuel des organes vitaux et accessoires d'un véhicule poids lourd ;
- d'EXPLIQUER et de CONTROLER visuellement les circuits de freinage pneumatiques et hydrauliques ;
- de DISTINGUER les différentes graisses et d'EXPLIQUER les différents systèmes de graissage ;
- de DECRIRE les principaux types de pompes manuelles de graissage et les conditions de leur utilisation ;

## **UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : TECHNOLOGIE DU METIER**

- de DECRIRE les différents filtres à gasoil, à huile et à air et d'EXPLIQUER les différentes techniques relatives au remplacement de ces différents filtres ;
- de CARACTERISER les principaux types de pneumatiques et de DECODER les informations figurant sur ceux-ci ;
- de DEFINIR les unités de pression et de préciser les conditions de mesure de pression des pneumatiques ;
- d'EXPLIQUER et de CARACTERISER les principaux types de jantes ;
- d'EFFECTUER la pose et la dépose d'une roue dans le respect des règles de sécurité ;
- d'IDENTIFIER et de CARACTERISER les types de freins rencontrés sur un véhicule poids lourd ;
- d'EXPLIQUER les techniques de réglage des freins sans rattrapage automatique de jeu et de PROCEDER à leur vérification ;
- d'EXPLIQUER les principes généraux de fonctionnement du moteur, des organes de transmission, du système de freinage, du système électrique, du circuit d'alimentation en carburant et d'IDENTIFIER ceux-ci sur un véhicule poids lourd ;
- d'ANALYSER et de PROCEDER logiquement à la vérification des différents circuits en fonction de l'outillage disponible ;
- de DECRIRE oralement ou par écrit la nature de la panne, son origine et ses effets en respectant les consignes de son employeur ;
- d'EFFECTUER de petites réparations dans le respect des règles de sécurité (changer une ampoule,...).

## **UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : TECHNOLOGIE DU METIER**

### **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, au départ d'un organe mécanique, hydraulique, pneumatique ou électrique donné issu d'un véhicule poids lourd, dans le respect des différentes réglementations et de l'outillage approprié, :

- de LOCALISER cet élément sur un véhicule poids lourd ;
- de CITER et DECRIRE les principales parties constitutives de cet élément ;
- d'EXPLIQUER son fonctionnement ;
- de le REMPLACER le cas échéant ou de REMEDIER aux défaillances caractéristiques de l'organe donné en fonction de l'outillage disponible et de ses aptitudes

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- des précisions fournies quant à la localisation, la description et au fonctionnement de l'organe donné ;
- la logique des informations permettant de porter un diagnostic sur une défaillance de l'organe donné.



## **UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : TECHNOLOGIE DU METIER**

### **6. CHARGE DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience certaine et de connaissances actualisées dans le domaine de la technologie du métier de transporteur routier.

5775-02  
3245/2

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

(1) Communauté française

(1) ~~Libre confessionnel~~

(1) ~~Provincial et communal~~

(1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature 13/09/02

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

**2. Intitulé de l'unité de formation :**

**CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : ORGANISATION  
ET LEGISLATION DU TRANSPORT ROUTIER**

CODE DE L'U.F. : <b>25M02U21E1</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : <b>205</b>
------------------------------------	---

**3. Finalités de l'unité de formation :**

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

**4. Capacités préalables requises :**

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

**5. Classement de l'unité de formation :**

(1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  
du degré :  (1) inférieur

(1) ~~qualification~~  
 (1) supérieur

(1) ~~Enseignement supérieur de type court~~

(1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :**  (1) ~~oui~~  (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page

**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 3 pages

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : <b>251102U21E1</b>	Code du domaine de formation : <b>205</b>
---	---

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Laboratoire d'organisation et de législation des transports routiers	CT	S	96
<b>2. Part d'autonomie</b>	XXXXXXXX	P	24
		Total des périodes	120

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s)] éventuelle(s) :

*Neaut.*

*Jacques SOBLET  
Arlon, le 07 octobre 2001*



b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

*A. COLLINET*  
ADM. PEDAG.  
20 MARS 2002

15 OCT. 2001

Date : .....

Signature : .....

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## **UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : ORGANISATION ET LEGISLATION DU TRANSPORT ROUTIER**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. FINALITES GENERALES**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. FINALITES PARTICULIERES**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de POSSEDER les connaissances spécifiques du code de la route, de la réglementation ADR relative au transport des matières dangereuses et de la législation professionnelle liée à la profession de conducteur de poids lourds ;
- d'ETABLIR un itinéraire de transport en tenant compte des contraintes économiques ainsi que des contraintes susceptibles d'entraver le bon fonctionnement du transport ;
- de POSSEDER une attitude responsable en cas d'accident ou en cas d'accident impliquant des produits ADR ;
- de REMPLIR et d'INTERPRETER correctement tous les documents liés au transport de la marchandise ;
- de DEVELOPPER des compétences relationnelles responsables vis-à-vis de son entreprise et de la profession.

## UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : ORGANISATION ET LEGISLATION DU TRANSPORT ROUTIER

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. CAPACITES

L'étudiant sera capable :

**En mathématiques,**

*dans l'ensemble des nombres entiers rationnels,*

- d'EFFECTUER un calcul algébrique mettant en œuvre les quatre opérations fondamentales, leurs propriétés, les règles de priorités et les conventions d'écriture traditionnelles ;
- de CALCULER la valeur numérique d'une expression algébrique du 1<sup>er</sup> degré ;
- de CALCULER l'aire et le périmètre de polygones réguliers ;
- de RESOUDRE des problèmes de grandeurs proportionnelles, en particulier, les problèmes de pourcentage.

**En français,**

- de RESUMER, dans un niveau de langue courante, un texte écrit de type informatif, narratif ou expressif d'au moins cinquante lignes dactylographiées ;
- de PRESENTER et de COMMENTER ce résumé oralement dans un langage clair.

**En code de la route,**

- Etre titulaire du permis de conduire B ;
- Satisfaire aux critères de la sélection médicale.

#### 2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

- Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI).
- Etre titulaire du permis de conduire B.

## **UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : ORGANISATION ET LEGISLATION DU TRANSPORT ROUTIER**

### **3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour le cours de laboratoire de législation et d'organisation du transport routier, il est conseillé de travailler avec deux étudiants par poste de travail.

## UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : ORGANISATION ET LEGISLATION DU TRANSPORT ROUTIER

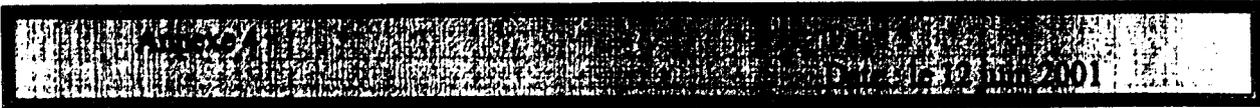
### 4. PROGRAMME DU COURS

Au départ d'un véhicule poids lourd, en disposant des informations contenues dans le code de la route, de la réglementation ADR, et de cartes routières, l'étudiant sera capable :

- d'EXPLIQUER les conditions d'utilisation des pneumatiques ;
- d'ENUMERER les conditions d'utilisation des phares et des feux d'un véhicule poids lourd ;
- d'EXPLIQUER et D'APPLIQUER les types de panneaux réglementaires d'un véhicule poids lourd ;
- de CITER le matériel de bord nécessaire à la conduite d'un véhicule poids lourd ( extincteur, triangle, trousse de secours, trousse d'outillage,...) ;
- à partir de la législation en vigueur, de JUSTIFIER l'intérêt des documents personnels et des documents du véhicule poids lourd ;
- de REMPLIR le document CMR, ses rubriques et son contenu dans le respect de la législation CMR ;
- d'INTERPRETER les indications d'un bordereau de livraison ;
- de PRECISER la législation relative aux masses maximales autorisées et les caractéristiques techniques des véhicules relatives aux MMA ;
- de PRECISER les caractéristiques des véhicules relatives aux volumes et encombrements maximums autorisés en fonction de la législation en vigueur ;
- d'APPLIQUER les règles du code de la route relatives aux marquages routiers ;
- d'APPLIQUER les règles générales relatives à l'âge, aux équipements des véhicules, aux masses et dimensions, aux injonctions, à l'alcoolémie ;
- d'APPLIQUER les éléments du code de la route relatifs à la signalisation : feux, panneaux, marquages au sol, interdictions, obligations ;
- de PRECISER et d'APPLIQUER les éléments du code de la route relatifs à : la place sur la chaussée, les limitations de vitesse, les changements de direction, les priorités, les croisements, les dépassements, les interdictions de dépassement, les arrêts et stationnement, l'utilisation judicieuse des feux, les obligations en cas d'accident, le comportement correct à l'égard des usagers «faibles », les véhicules prioritaires, les transports en commun ;
- d'IDENTIFIER, d'INTERPRETER, de CONTROLER et de VERIFIER la validité des documents ADR et CMR;
- d'IDENTIFIER et de CHOISIR les panneaux ADR appropriés ;

## UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : ORGANISATION ET LEGISLATION DU TRANSPORT ROUTIER

- de MAITRISER et d'APPLIQUER les consignes de sécurité relatives au transport des produits ADR ;
- d'APPLIQUER les règles de sécurité individuelles et collectives en cas d'accident impliquant des produits ADR ;
- d'APPLIQUER les règles de circulation en matière de transport de produits ADR et d'APPLIQUER la réglementation ADR relative au stockage et à la manipulation des produits ADR ;
- de REMPLIR, d'UTILISER et d'INTERPRETER les indications fournies par un disque « tachygraphe » ;
- de RESPECTER les règles concernant la conservation des disques ;
- de POSITIONNER et de CHOISIR le disque tachygraphe adapté au véhicule poids lourd ;
- de COMPLETER les rubriques de la feuille de prestation en y inscrivant les données fournies par le disque du tachygraphe ;
- de PALLIER au mauvais fonctionnement du disque tachygraphe
- de LOCALISER un lieu sur une carte ;
- d'INTERPRETER les indications relevées sur une carte routière et de les ESTIMER en données réelles ;
- d'ETABLIR un itinéraire imposé en respectant la symbolisation des cartes routières ;
- d'ETABLIR un itinéraire en fonction de la distance, du chargement, de la sécurité, de la rapidité, du coût, des infrastructures routières en prévoyant éventuellement un itinéraire de déviation
- d'ASSURER le déroulement des formalités douanières (localisation, documents, taxes,...) ;
- de REMPLIR un constat d'accident en veillant à : prévenir son employeur, à remplir correctement les différentes rubriques du constat, à vérifier les informations du tiers, à compléter les données et les considérations d'ordre personnel ;
- de DETERMINER le type et l'ampleur de l'accident et d'AGIR en conséquence (dégâts matériels et corporels, conséquences immédiates,...)
- de SIGNALER le véhicule en respectant les dispositions prévues par le code de la route telles que : signaux de détresse, gyrophare, triangle, intervention de personnes pour signaler et réguler provisoirement la circulation ;
- d'APPELER les services de secours en donnant tous les renseignements nécessaire pour une intervention de ceux-ci ;
- d'UTILISER les moyens de lutte contre le feu ;
- d'ETABLIR un périmètre de sécurité en cas de transport de produits ADR ;



## **UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : ORGANISATION ET LEGISLATION DU TRANSPORT ROUTIER**

- de MAÎTRISER les bases de la législation professionnelle relative au domaine des transports

## **UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : ORGANISATION ET LEGISLATION DU TRANSPORT ROUTIER**

### **5. CAPACITÉS TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, dans le respect du code de la route et de la réglementation ADR, de la législation professionnelle des transports, de cartes routières, des points de chute de l'itinéraire et de l'obligation de transporter des matières dangereuses :

- d'ETABLIR l'itinéraire du transport en tenant compte des contraintes économiques et des contraintes susceptibles d'entraver le bon déroulement du transport ;
- d'EQUIPER son véhicule pour le transport des produits dangereux ;
- de CHOISIR et de METTRE en place le disque tachygraphe ;
- d'EXPLIQUER sa façon d'agir en cas d'accident impliquant des produits dangereux ;
- de REMPLIR et de VERIFIER la validité de tous les documents personnels et professionnels permettant d'effectuer le transport dans de bonnes conditions.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la pertinence de l'itinéraire choisi en fonction des contraintes économiques et de la circulation ;
- la justification de l'équipement du véhicule pour transporter des matières dangereuses ;
- son attitude responsable en cas d'accident ;
- l'exhaustivité des informations contenues dans la rédaction des documents de bord du véhicule poids lourd.

## **UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : ORGANISATION ET LEGISLATION DU TRANSPORT ROUTIER**

### **6. CHARGE DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience certaine et de connaissances actualisées dans le domaine de la législation et de l'organisation des transports routiers.

3245/4

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION  
STAGE**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) ~~Provincial et communal~~

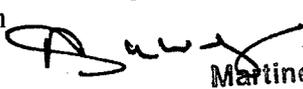
- (1) ~~Libre confessionnel~~
- (1) ~~Libre non confessionnel~~

27/02/02

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature : .....

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

P.O. 

Martine DUWEZ  
Directrice

**2. Intitulé de l'unité de formation :**

**STAGE : CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS**

CODE DE L'U.F. <b>251104U21 E2</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : <b>205</b>
------------------------------------	---

**3. Finalités de l'unité de formation :**

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

**4. Capacités préalables requises :**

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) ~~qualification~~
- du degré :  (1) ~~inférieur~~  (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :**  (1) ~~oui~~  (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Sans objet (pas d'annexe n° 3)

**8. Programme :**

- 8.1. Etudiant Repris en annexe n° 4 de 1 page
- 8.2. Chargé de cours

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : <b>251104 U21 E2</b>	Code du domaine de formation : <b>205</b>
--	---

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

**Code U**

11.1. Etudiant : 120 périodes

Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
		- par étudiant - par groupe d'étudiants
PP	O	40

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré.

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s)] éventuelle(s) :

Néant

Jacques Soblet, inspecteur.  
Arlon, le 15 mars 2002



b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière



A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

20 MARS 2002

Date : .....

Signature :

- 
- (1) Biffer la mention inutile
  - (2) A compléter
  - (3) Réserve à l'administration
  - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

## **UF STAGE : CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. FINALITES GENERALES**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. FINALITES PARTICULIERES**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de DEVELOPPER des compétences relationnelles responsables vis-à-vis de son entreprise et de la profession.
- de DECOUVRIR le milieu professionnel et de s'y insérer ;
- de PARTICIPER, avec son tuteur, à la conduite passive d'un véhicule poids lourd.

## **UF STAGE : CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS**

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. CAPACITES**

L'étudiant sera capable :

##### **En conducteur de poids lourds : conduite**

- de VERIFIER et/ou de REMEDIER aux dysfonctionnements constatés lors de la prise en charge d'un véhicule poids lourd ;
- d'EFFECTUER un itinéraire avec des contraintes imposées ;
- de REDIGER un rapport de route relatant les évènements rencontrés lors de l'itinéraire donné.

##### **En code de la route,**

- Etre titulaire du permis de conduire B ;
- Satisfaire aux critères de la sélection médicale.

#### **2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU**

- Attestation de réussite de l'unité de formation « Conducteur de poids lourds : conduite » dispensée dans l'enseignement secondaire supérieur .
- Etre titulaire du permis de conduire B.

## **UF STAGE : CONDUCTEUR DE POIDS LOURD**

### **3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Néant.



## UF STAGÉ : CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS

### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, en respectant les délais imposés par le Conseil des études pour la remise du rapport :

- de REDIGER son rapport de stage en décrivant :
  - le contexte professionnel au sein de l'entreprise,
  - les différentes tâches exécutées pendant le stage,
  - son évaluation tant sur le plan relationnel que sur le plan technique ;
- de DEFENDRE son rapport oralement.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le respect des différentes réglementations, la précision, la concision et la cohérence du rapport ;
- la valeur critique de l'évaluation.
- le soin et la qualité du rapport établi ;
- le respect des délais imposés par le Conseil des études pour la remise du rapport.

## **UF STAGE : CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS**

### **6. CHARGE DE COURS**

Un enseignant .



Code de l'unité de formation : <b>730158 U11 E1</b>	Code du domaine de formation : <b>705</b>
--	---

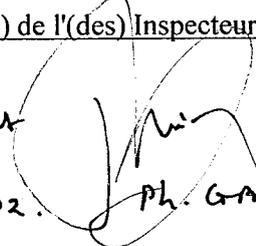
**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Conducteur de poids lourds : néerlandais	CG	A	64
<b>2. Part d'autonomie</b>	XXXXXXXX	P	16
		Total des périodes	80

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

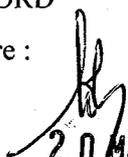
19-03-02. *miant*  
  
 Ph. GANCISCH

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

  
20 MARS 2002

Date : .....

Signature : .....

- 
- (2) A compléter
  - (3) Réserve à l'administration
  - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
  - (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
  - (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : NEERLANDAIS

### 1. FINALITÉS DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à :

- contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son intelligence et de son sens social;
- initier à d'autres modes de pensée et à d'autres types de culture;
- permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil d'information culturelle;
- être un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

En outre, elle doit amener l'étudiant à:

- la compréhension **globale**, la connaissance et l'utilisation active d'éléments de base de la langue de communication **orale simple**, dans le cadre de situations de la **vie quotidienne et professionnelle**, en relation avec les notions et les champs thématiques vus ;
- la **familiarisation** aux aspects socio-culturels et socio-professionnels de situations de communication authentiques auxquelles peuvent être confrontés les conducteurs poids lourds dans l'exercice de leur métier.

## **UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : NEERLANDAIS**

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant prouvera qu'il maîtrise les compétences acquises en lecture et en écriture à la fin de l'enseignement fondamental.

#### **2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Le CEB ou un titre équivalent ou supérieur.

## **UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : NEERLANDAIS**

### **3. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT**

Les groupes seront constitués en tenant compte de l'infrastructure, des finalités générales des cours de langues vivantes et des finalités particulières de l'unité de formation.

## UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : NEERLANDAIS

### 4. PROGRAMME DU COURS

Par la perception de divers éléments du langage (vocabulaire, phonologie, grammaire, orthographe et ponctuation, éléments paralinguistiques), les étudiants seront capables, de:

- comprendre les messages oraux;
- s'exprimer oralement ;
- comprendre des messages écrits.

#### Objectifs spécifiques de l'UF

##### a. Compréhension à l'audition

L'étudiant doit être capable de :

- capter et comprendre globalement des messages oraux simples relatifs à la vie quotidienne et professionnelle du conducteur de poids lourd ;
- prendre conscience des schémas d'intonation les plus courants (questions, réponses, etc.)

##### b. Expression orale

L'étudiant doit être capable de :

- demander et donner des informations usuelles relatives à la vie professionnelle du conducteur de poids lourd;
- utiliser des expressions stéréotypées simples nécessaires au travail en classe, à la " survie sociale" et dans les relations professionnelles du conducteur de poids lourd.

##### c. Compréhension à la lecture

L'étudiant doit être capable de:

- comprendre globalement des messages écrits simples susceptibles d'être utiles dans la vie professionnelle d'un conducteur de poids lourd.

## UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : NEERLANDAIS

### Liste des thèmes de communication suggérés (BANQUE DE DONNEES)

1. Données personnelles;
2. Habitat;
3. Environnement;
4. Voyages et circulation;
5. Nourriture dans le monde;
6. Emplettes, magasins, marchandises;
7. Services;
8. Santé et hygiène;
9. Perception sensorielle et activité corporelle;
10. Travail et profession;
11. Loisirs et distractions;
12. Relations personnelles, contacts avec autrui;

Cette liste ne décrit pas de manière explicite les objectifs didactiques. En outre, la succession des thèmes est totalement arbitraire et ne reflète donc aucune hiérarchie ou classification significative, par exemple pour la disposition séquentielle du matériel didactique. Il importe toutefois de déterminer en termes de comportements langagiers oral et écrit ce dont l'étudiant doit être capable en rapport avec chacun de ces thèmes. Il est entendu que les thèmes abordés le seront de manière récurrente en relation avec le niveau linguistique visé au travers des objectifs spécifiques des unités de formation successives.

### Comportements langagiers spécifiques (en rapport avec les thèmes)

#### 1. Données personnelles

- Nom, prénom, adresse, n° de téléphone, lieu et date de naissance, âge, sexe, état civil, composition de la famille, nationalité, origine, profession	- fournir oralement et/ou par écrit les renseignements nécessaires relatifs à sa personne et pouvoir donner ou demander des informations à propos d'autrui; épeler le cas échéant;
- Profession	- citer sa profession et le nom de son employeur; le lieu où l'on travaille, la manière de s'y rendre;
- Membres de la famille	- décrire la cellule familiale et les parents proches, exprimer ses sympathies et antipathies;
- Centres d'intérêt et hobbies	- parler de ses centres d'intérêt, de ses hobbies et préférences;
- Caractère, tempérament	- décrire le caractère ou l'humeur des autres;
- Aspect physique	- décrire l'apparence physique de quelqu'un.

## UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : NEERLANDAIS

### 2. Habitat

- Type d'habitation, de logement	- décrire son lieu d'habitation, le type de maison, préciser si on est locataire ou propriétaire; interroger les autres à ces propos;
- Composition de l'habitation	- parler et interroger à propos des différentes parties de l'habitation (pièces, jardin, garage, etc.); situer cette habitation; décrypter des petites annonces;
- Mobilier, literie	- décrire les meubles et les principaux objets dont on dispose ou souhaiterait disposer;
- Confort, équipements techniques	- décrire les commodités (eau, gaz, électricité) et équipements en formulant ses desiderata;
- Location, hébergement	- s'informer des conditions de logement ; réserver une chambre ; dire la chambre que l'on désire ; remplir le formulaire d'inscription ; s'informer des prix, des heures de repas, etc.; demander à être réveillé;
- Séjours à l'extérieur	- trouver des informations dans un prospectus.

### 3. L'environnement

- Quartier, ville, région, pays	- échanger des informations sur l'environnement;
- Climat, temps, conditions climatiques	- caractériser le climat d'une région déterminée; parler du temps et des différentes saisons; extraire l'information des bulletins météorologiques; - parler de catastrophes naturelles.

### 4. Voyages et circulation

- Orientation	- indiquer et demander le chemin, éventuellement à partir de cartes routières;
- Déplacements quotidiens	- expliquer comment on se rend à son travail, etc. (moyen de communication, durée du trajet, distance parcourue); demander ces informations aux autres;
- Vacances, voyages, tourisme	- dire ou demander où, quand et comment on part en vacances; parler de voyages précédents ou de projets; s'informer et informer à propos des curiosités locales; - trouver des informations dans des prospectus; - donner des informations et conseils à propos d'un voyage.
	-

## UF CONDUCTEURS DE POIDS LOURDS : NEERLANDAIS

- Transport personnel ou privé	- s'informer et informer à propos des routes, des rues, du code de la route, des possibilités de parking, de la location de voitures ; s'orienter à l'aide de panneaux routiers; comprendre des informations transmises par les média; - décrire un accident de la route; remplir un constat d'accident.
<b>5. Nourriture dans le monde</b>	
- Se nourrir	- dire où et quand on veut boire ou manger; demander à boire ou à manger;
- L'alimentation	- s'enquérir dans un magasin ou dans un restaurant des vivres, aliments ou boissons les plus importants;
- Se restaurer hors de chez soi (restaurant, café, bistrot)	- se renseigner quant aux différents endroits où l'on peut boire et manger; réserver; demander s'il reste encore une table de libre; demander le menu et commander; demander l'addition et payer;
- Caractéristiques des aliments	- dire ou demander si cela plaît, ce que cela goûte.
<b>6. Emplettes, magasins, marchandises</b>	
- Faire des courses, des emplettes	- recevoir ou fournir des informations en relation avec l'achat d'un produit; préciser le type, la quantité, la mesure, le poids, la taille;
- Les prix, les modes de paiement	- s'informer des prix, des réductions, payer, réclamer la monnaie;
- Produits de consommation courante	- acheter les principaux articles d'alimentation et d'entretien; - acheter des vêtements, des accessoires; essayer, critiquer; - acheter des articles pour fumeurs; demander du feu; demander si l'on peut fumer; - acheter des articles ménagers (vaisselle, couverts, outils; etc.); - acheter des médicaments avec ou sans prescription;

## UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : NEERLANDAIS

### 7. Services

- |                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| - Téléphone (avec ou sans répondeur) | <ul style="list-style-type: none"> <li>- trouver une cabine téléphonique et/ou un annuaire téléphonique; se servir d'un téléphone (y compris avec répondeur); demander et renseigner un numéro de téléphone;</li> <li>- prendre contact avec son interlocuteur et se présenter; prendre et laisser des messages;</li> <li>- utiliser les services spécialisés;</li> </ul> |
|--------------------------------------|---|

### 8. Santé et hygiène

- |                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| - Etat de santé et besoins physiques | - décrire son état de santé; exprimer ses besoins physiques et s'enquérir de ceux d'autrui (fatigue, faim, froid, etc.);   |
| - Hygiène                            | - demander à se laver, se raser, etc.; se faire couper les cheveux; se procurer des articles de toilette;  |
| - Maladies, accidents                | - dire qu'on est (a été) malade, qu'on a mal, qu'on souffre d'une affection chronique, qu'on a été opéré, qu'on doit prendre des médicaments; poser à autrui des questions sur les mêmes sujets; signaler un accident, le cas échéant en décrire les circonstances; donner et demander des conseils à propos de sa santé et de celle d'autrui; |

### 9. Travail et profession

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| - Profession, fonction       | - dire et demander quelle profession ou quelle fonction on exerce; la décrire et la commenter;   |
| - Lieu de travail            | - dire et demander où et chez qui on travaille, commenter;   |
| - Conditions de travail      | - s'informer et parler de son horaire, de ses loisirs, de sa position hiérarchique, de ses collègues; exprimer si on est membre d'une organisation professionnelle, d'un conseil d'entreprise, etc.; |
| - Rémunérations              | - dire et demander combien on gagne;   |
| - Relations professionnelles | - tenir une conversation téléphonique professionnelle.   |

### 10. Relations personnelles, contacts avec autrui

- |                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| - Nature des relations personnelles | <ul style="list-style-type: none"> <li>- fournir ou obtenir des informations sur des personnes connues ou des relations; exprimer ses sympathies, ses antipathies;</li> <li>- décrire ses amis.</li> </ul> |
| - Invitations, rendez-vous          | - fixer un rendez-vous à quelqu'un; inviter ou rendre visite; proposer, accepter ou refuser une invitation;  |

## UF CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS : NEERLANDAIS

### 5. FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant maîtrisera les compétences suivantes:

- la compréhension **globale**, la connaissance et l'utilisation active d'éléments de base de la langue de communication **orale simple**, dans le cadre de situations de la **vie quotidienne et professionnelle**, en relation avec les notions et les champs thématiques vus ;
- la **familiarisation** aux aspects socio-culturels et socio-professionnels de situations de communication authentiques auxquelles peuvent être confrontés les conducteurs poids lourds dans l'exercice de leur métier.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de la capacité de l'étudiant:

- *en compréhension à l'audition*, à comprendre les expressions courantes destinées à satisfaire des besoins élémentaires, même s'il lui arrive de devoir demander à son interlocuteur de répéter le message ;
- *en expression orale*, à utiliser des expressions courantes brèves et stéréotypées visant à satisfaire des besoins élémentaires concrets dans des situations dont il connaît le vocabulaire de base, sans qu'il soit supposé prendre des initiatives dans la conversation ;
- *en compréhension à la lecture*, à comprendre l'essentiel d'un message concret et pratique relevant de champs thématiques dont il connaît le vocabulaire de base.

37506

3245/6

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION  
EPREUVE INTEGREE**

**1. La présente demande émane du réseau :**

X (1) Communauté française

O (1) ~~Libre-confessionnel~~

O (1) ~~Provincial et communal~~

O (1) ~~Libre non-confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature : 12.10.07

Monsieur Jean STEENSELS, Président du conseil de coordination

**2. Intitulé de l'unité de formation :**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : CONDUCTEUR  
DE POIDS LOURDS**

CODE DE L'U.F. <b>251100U22E1</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : <b>205</b>
-----------------------------------	---

**3. Finalités de l'unité de formation :**

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

**4. Capacités préalables requises :**

Sans objet (pas d'annexe n° 2)

**5. Classement de l'unité de formation :**

O (1) Enseignement secondaire de :  
du degré : O (1) ~~transition~~  
O (1) ~~inférieur~~

O (1) qualification  
O (1) supérieur

~~O (1) Enseignement supérieur de type court~~

~~O (1) Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :** O (1) ~~oui~~ X (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page

**8. Programme :**

8.1. Etudiant

Repris en annexe n° 4 de 1 page

8.2. Chargé de cours

**9. Capacités terminales :**

Reprises en annexe n° 5 de 1 page

**10. Chargé(s) de cours :**

Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 251100U22E7	Code du domaine de formation : 205
--	------------------------------------

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

11.1. Etudiant : 20 périodes

Code U  
Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

<u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u> par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée de la section	CT	I	18
Epreuve intégrée de la section	CT	I	2
Total des périodes			20

✓

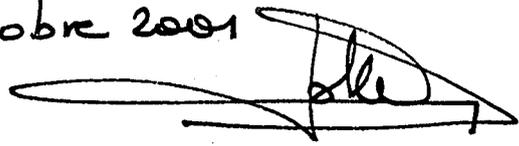
Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré.

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant.

Jacques SOBLET  
Arlon, le 07 octobre 2001



b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

15 OCT. 2001



A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

20 MARS 2002

Date : .....

Signature :

- (1) Biffer la mention inutile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

## **UF EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. FINALITES GENERALES :**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. FINALITES PARTICULIERES**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de DEVELOPPER des compétences d'autonomie, de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique avec les personnes de son entourage.
- d'UTILISER les capacités terminales des unités de formation déterminantes composant la section en vue de lui permettre de conduire un véhicule poids lourd dans le respect des différentes législations en vigueur ;
- de DEVELOPPER des compétences techniques et relationnelles en tant que futur conducteur de poids lourds



## **UF EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS**

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

Néant.

**UF EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : CONDUCTEUR  
DE POIDS LOURDS**

**3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Néant.

## UF EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS

### 4. PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

#### 4.1. Programme pour les étudiants

Au départ d'un véhicule poids lourd mis à sa disposition, dans le strict respect du code de la route, des différentes législations en vigueur, de cartes routières mises à sa disposition, de l'outillage nécessaire et des documents appropriés liés au transport, l'étudiant sera capable :

- De VERIFIER d'EQUIPER et de CONTROLER l'état du véhicule poids lourd avant le transport ;
- D'EFFECTUER les manœuvres proposées par le Conseil des études ;
- D'ETABLIR un itinéraire permettant de se rendre d'un point de départ à un point d'arrivée, sur base d'une proposition du Conseil des études ;
- D'EFFECTUER l'itinéraire imposé par le Conseil des études et/ou par un organisme agréé dans le respect des différentes réglementations ;
- De REMPLIR tous les documents liés au transport d'une marchandise imposée par le Conseil des études ;
- De CONSTITUER un dossier technique comprenant :
  - les particularités de l'itinéraire choisi,
  - les problèmes rencontrés pour préparer le véhicule poids lourd ainsi que ceux rencontrés lors des différentes manœuvres effectuées ,
  - les problèmes rencontrés lors de la réalisation de l'itinéraire imposé et leurs résolutions,
  - les documents complétés permettant le transport de la marchandise donnée dans le respect des différentes réglementations ;
  - ses réactions en tant que futur conducteur de poids lourds.

#### 4.2 Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement devra :

- VERIFIER régulièrement le bon déroulement du travail d'élaboration du dossier technique en orientant l'étudiant le cas échéant ;
- CONSEILLER l'étudiant dans la préparation de l'épreuve intégrée proprement dite ;
- PROPOSER les critères de présentation du dossier technique au Conseil des études ;
- DELIVRER la demande du permis de conduire après la réussite de l'épreuve intégrée.

## **UF EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS**

### **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, en respectant les délais imposés par le Conseil des études pour la remise du dossier technique :

- de PRESENTER celui-ci conformément aux critères préalablement définis quant au contenu, au style et à l'orthographe ;
- de le DEFENDRE oralement en prouvant qu'il a intégré les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires des unités de formation déterminantes de la section ;
- d'AVOIR REUSSI son permis de conduire CE obtenu auprès d'un organisme agréé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité du dossier technique sur les plans de la présentation et de la réalisation (précision, clarté et exhaustivité des informations techniques) ;
- la clarté de l'exposé et l'emploi judicieux du vocabulaire technique ;
- la pertinence des arguments développés lors de la défense orale.

## **UF EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : CONDUCTEUR DE POIDS LOURDS**

### **6. CHARGE DE COURS**

Un enseignant ou un expert

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle certaine et de connaissances actualisées dans le domaine de la conduite d'un véhicule poids lourd.